



Séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle de réunion du Cabinet du maire de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le lundi 15 décembre 2003 à 15 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, président et messieurs les conseillers André Levac et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absentes madame Jocelyne Houle, vice-présidente et madame la conseillère Louise Poirier.

**CE-2003-1837 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LES CHIFFONNIERS - BÂTISSEURS D'EMMAÛS DE HULL - 346, RUE CHARLES - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM- JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme « Les Chiffonniers – bâtisseurs d'Emmaüs de Hull » a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 346, rue Charles;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation auprès de la Ville :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme « Les Chiffonniers – bâtisseurs d'Emmaüs de Hull » pour l'immeuble situé au 346, rue Charles.

Adoptée

**CE-2003-1838 RETENIR LES SERVICES DE LA FIRME "COMTAX" POUR LA VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DE LA TPS/TVQ - HONORAIRE DE 30 % DES SOMMES REMBOURSÉES À LA VILLE DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** l'application de la *Loi sur la TPS et TVQ* est complexe et qu'il y a lieu de s'assurer que la Ville minimise ses coûts à ce niveau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité retienne les services de la firme Comtax pour effectuer la vérification de l'application des TPS et TVQ sur les opérations reliées aux parcomètres conformément à l'offre de services annexée, faisant partie intégrante de la présente résolution.

Les fonds à cette fin, au montant maximal de 30 % de tout remboursement identifié et crédité ou remboursé par les autorités fiscales seront pris à même le poste budgétaire 02-31540-419.

Le trésorier est autorisé à signer l'offre de service offert par la firme Comtax, ainsi que l'annexe 1 reliée à l'offre de service.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1839**     **SOUSSION 2003 SI 206 - CIMA +, S.E.N.C. - SENTIERS RÉCRÉATIFS ET ROUTE VERTE - SERVICE D'INGÉNIERIE - 97 196,13 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme CIMA+, s.e.n.c., 420, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1E7, au montant de 97 196,13 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation de plans et devis et la surveillance des travaux pour le projet de «Sentiers récréatifs et route verte », le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 23 octobre 2003 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30175-003-44977	58 843,36 \$	Aménagement des pistes cyclables honoraires
06-30137-010-44978	34 972,94 \$	Aménagement et réfection de divers parcs honoraires
04-13493	3 379,83 \$	TPS à recevoir ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30175-001	38 858,82 \$		Aménagement des pistes cyclables // boulevard Maloney
06-30175-002	19 984,54 \$		Aménagement des pistes cyclables // rue Jacques-Cartier
06-30137-009	34 972,94 \$		Aménagement et réfection de divers parcs // sentier rivière du Lièvre
06-30175-003		58 843,36 \$	Aménagement des pistes cyclables // honoraires
06-30137-010		34 972,94 \$	Aménagement et réfection de divers parcs // honoraires

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1840**     **SOUSSION 2003 SI 247 - DESSAU-SOPRIN INC. - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE - SERVICE D'URBANISME - 45 860,47 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Dessau-Soprin Inc., 885, boulevard de la Carrière, Gatineau, Québec J8Y 6S6, au montant de 45 860,47 \$ incluant les taxes, pour la prestation de services professionnels de consultants en évaluation environnementale pour la réalisation d'une évaluation environnementale pour le réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 novembre 2003 et ce, étant la seule soumission reçue dont la firme s'est qualifiée après évaluation de son offre de services par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2003-160.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-30622-003-44979	44 265,75 \$	Aménagement du boulevard
04-13493	1 594,72 \$	Maisonneuve honoraires professionnels TPS à recevoir ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-30622-001	44 265,75 \$		Aménagement du boulevard Maisonneuve // aménag. Maisonneuve phase I
18-30622-003		44 265,75 \$	Aménagement du boulevard Maisonneuve // honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1841\* VENTE DES LOTS NUMÉROS 1 936 407 ET 1 936 440 - CPE L'ARCHE DES PETITS - 65 350 \$**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun que la Ville accepte de vendre les lots numéros 1 936 407 et 1 936 440 au CPE l'Arche des Petits;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE a offert d'acquiescer lesdits lots, au prix de leur valeur marchande avant remembrement avec les autres lots requis pour le projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre les lots numéros 1 936 407 et 1 936 440 au CPE l'Arche des Petits au prix de 65 350 \$.

L'acheteur s'engage à débiter dans un délai de 12 mois la construction d'un CPE de 70 places.

La présente vente est conditionnelle à l'acceptation par le Ministère de l'Emploi, de la Solidarité Sociale et de la Famille.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer tout document aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2003-1842 SOUMISSION 2003 SI 242 - AERO MODE ETC. INC. - CHEMISES - SERVICE DE POLICE - MODULE DE LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS - 34 494,85 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge le contrat à la firme Aero Mode Etc. Inc., 2450, rue Cohen, Montréal, Québec, H4R 2N6, pour un montant de 34 494,85 \$ incluant les taxes, pour la fourniture des chemises pour le Service de police le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 13 novembre 2003 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-21600-651	33 295,35 \$	Soutien – vêtements et accessoires
04-13493	1 199,50 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1843** **SUBVENTION DE 200 \$ UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS - REGROUPEMENT ÉTUDIANTS EN TRAVAIL SOCIAL - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LA RIVIÈRE-BLANCHE ET DE BELLEVUE - YVON BOUCHER ET RICHARD CÔTÉ**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Université du Québec en Outaouais, Regroupement Étudiants En Travail Social, à l'attention de madame Camille Sirois, 283, boulevard Alexandre-Taché, Case postale 1250, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3X7, à titre de subvention pour actualiser un stage en Tunisie.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté – de Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1844** **ACQUISITION D'UNE SERVITUDE POUR DES FINS D'INTÉRÊT PUBLIC SUR UNE PARTIE DES LOTS NUMÉROS 13C-321-4 ET 13C-321-5, RANG 4 DU CANTON DE BUCKINGHAM - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau doit procéder sans délai à l'expropriation d'une servitude pour des fins d'intérêt public sur une partie des lots numéros 13C-321-4 et 13C-321-5, rang 4 du Canton de Buckingham (Mongeon-Haspect) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité mandate le conseiller juridique pour procéder sans délai aux démarches légales pour obtenir une servitude pour des fins d'intérêt public sur une partie des lots numéros 13C-321-4 et 13C-321-5, rang 4 du Canton de Buckingham.

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de disposition de propriétés le montant de 6 100 \$.

Les fonds à cette fin au montant de 6 100 \$ seront pris à même un futur fonds de dépenses en immobilisations.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
03-10110	6 100 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	6 100 \$		Disposition actifs - propriétés
03-10110		6 100 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2003.

Adoptée

**CE-2003-1845\* ADDENDA AU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE GATINEAU (CDÉG) - ÉQUIPEMENTS ET SERVICES INFORMATIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation de développement économique de Gatineau a demandé au cours de l'année de prendre en charge l'administration et la gestion de ses services informatiques et support informatique, à l'exception du support bureautique, moyennant une compensation monétaire de la part de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** selon le protocole d'entente, la Ville s'est engagée à prêter gratuitement à la Corporation les équipements moyennant la prise en charge par la Corporation de l'entretien de ceux-ci (Annexe 1);

**CONSIDÉRANT QUE** le support bureautique fourni par la Ville représente des coûts nets de l'ordre de 30 310 \$ par année tels que précisés par l'annexe au protocole d'entente préparée par la direction des Systèmes d'information (Annexe 2);

**CONSIDÉRANT QUE** la prise en charge par la Corporation de développement économique de Gatineau pour l'hébergement du support informatique par l'entreprise privée nécessite une modification au protocole d'entente pour majorer la contribution municipale de 15 807 \$ en 2003 (Annexe 3) et de l'ordre de 19 985 \$ pour les années subséquentes (Annexe 4);

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite au suivi du protocole de services fournis par la direction des Systèmes d'information, une subvention additionnelle de 30 310 \$, financée par une recette équivalente enregistrée par la Ville, devrait être versée à la Corporation en plus de celle touchant les coûts d'hébergement (19 985 \$) :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de modifier le protocole d'entente intervenu entre la Ville et la Corporation de développement économique de Gatineau de la façon suivante :

L'article 4 c) est modifié par l'ajout du paragraphe suivant :

En ce qui concerne les équipements informatiques et le support informatique, la Ville confie cette obligation à la Corporation. Pour tout support bureautique fourni par la Ville à la Corporation, l'annexe joint au présent addenda précise les coûts rattachés aux services qui seront offerts par la direction des Systèmes d'information de la Ville. Seuls les coûts directs seront chargés à la Corporation. Ce transfert à la Corporation sera accompagné d'une augmentation de la subvention annuelle de la Ville à cette Corporation, pour un montant de 50 295 \$.

Les fonds à cette fin pour l'année 2004 seront pris à même le poste budgétaire 02-62100-972 – Corporation du développement économique de Gatineau – subvention.

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer le virement de fonds suivant au budget de l'année 2004 :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-36110	30 310 \$		Subvention – Corporation du développement économique de Gatineau
02-62100-972		30 310 \$	Corporation du développement économique de Gatineau – subvention

Le trésorier est autorisé à verser un montant de 15 807 \$, pris à même le poste budgétaire 02-62100-972, pour compenser la prise en charge de l'hébergement du support informatique par la Corporation pour l'année 2003.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'addenda du protocole d'entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
62100-972	15 807 \$	Corporation développement économique de Gatineau subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
62110-972	15 807 \$		Développement économique - Ville de Gatineau // subventions
62100-972		15 807 \$	Corporation développement économique de Gatineau // subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 15 décembre 2003.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**M<sup>e</sup> YVES DUCHARME**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif